

Nombre :

de Membres en exercice 76

de Présents 46

Date de convocation : 1^{er} février 2017

de Votants 53

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
7 février 2017 - 20 heures**

L'an deux mil dix-sept,
le 7 février, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle polyvalente de la commune
déléguée du Theil-sur-Huisne), sous la Présidence de Mme Martine GEORGET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme GEORGET, M. THIROUARD, Mme NOIRAUT, M. DUTERTRE,
Mme VAIL, M. BLASQUE, Mmes TURMEL, RENARD, MM. KÄSER, ROCCA, GARNIER,
MAUFAY P., PLESSIS, Mmes BAPTISTE, MAUFAY C., FERNANDES, M. LHERAULT JC.,
Mmes AMELIN, CHOUANARD, MM. GUY, BUGEY, MIGNOT, Mme DARRY, MM. SOUVRE,
SCHALK, Mme HOOD, MM. POLICE, SAUVEE, FRANCOIS, Mmes BILLON, MOUSSET, MM.
DUBOIS, TRUILLET, HEE, CRENIER, Mmes LAMBERT, LAUNAY, M. FERCHAUD, Mme
GUILLIN, MM. CONON, CHEVALLIER, MAY, Mme HARRIS, MM. GOULET, BOURGOIN,
VALLET.

ABSENTS EXCUSES : M. SURCIN (pouvoir à M. MAUFAY P.), Mme BOIMARE (pouvoir à M.
BUGEY), Mme DELOGE (pouvoir à Mme MOUSSET), Mme RENIER (pouvoir à M. FRANCOIS),
M. DUCLOS (pouvoir à M. HEE), M. COUTE (pouvoir à M. VALLET), M. CHOISNARD (pouvoir
à M. BOURGOIN).

ABSENTS : MM. SEVRIN P., JOUSSELIN, Mme PIGEOT, MM. DENORMANDIE, ETOURNAY,
Mme GUILLEMIN, MM. BAILLIARD, LALLIER, Mme JUPIN, MM. SINEAU, HAMARD, Mme
GIORNO, MM. MINOSIO, APPERT, VOISIN, Mme FLEURY, M. VIOLETTE, Mmes SEVRIN C.,
LHERAULT K., BROUARD, MM. MAIGNON, MAILLET, THIBAUT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUY.

*Madame le Maire a ouvert la séance et a demandé qu'une minute de silence soit observée en hommage
et à la mémoire de M. André BARBET qui fut maire et élu de la commune déléguée du Theil-sur-Huisne
pendant plus de 40 ans.*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 10 janvier 2017.

• **Affaires Scolaires** :

○ *Participation mensuelle à verser au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation
Scolaire) de Saint-Hilaire-sur-Erre/Saint-Agnan-sur-Erre*

Madame le Maire fait savoir qu'en attendant la décision du nouveau Conseil communautaire de la
Communauté de Communes (CdC) des Collines du Perche Normand de prendre la compétence
scolaire, le Président du SIVOS de Saint-Hilaire-sur-Erre/Saint-Agnan-sur-Erre demande aux

communes membres de bien vouloir verser chaque mois 1/12^{ème} de leur participation prévue au titre du budget primitif 2017, soit pour Val-au-Perche 14 845 €/12 = 1 237.08 €, pour 11 élèves. Elle rappelle qu'en 2016, cette participation s'élevait à 13 602 € pour 9 élèves.

Il est proposé au Conseil, selon ce principe et jusqu'à dissolution du SIVOS, de verser 1 238 € pour le mois de janvier, puis 11 versements de 1 237 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, donne son accord pour le versement de cette participation dans les conditions énoncées ci-dessus.

Les crédits seront à prévoir au Budget Primitif 2017.

○ ***Restaurants scolaires des écoles de Mâle et de La Rouge : convention annuelle en faveur de la démarche qualité***

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années, le SIVOS de Mâle/La Rouge a engagé une démarche pour la gestion de la qualité des aliments des restaurants scolaires de Mâle et de La Rouge avec M. Marc LECLERCQ, Vétérinaire à Mamers.

Outre, l'assistance pour l'achat des fournitures, il intervient également pour la formation continue du personnel.

Pour les actions à mettre en place durant l'année 2017, ce dernier propose une convention annuelle incluant :

- la formation continue du personnel travaillant dans les cantines de Mâle et de La Rouge,
- les autocontrôles et audits,
- la participation aux réunions (parents, commune, DDCSPP – Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations),
- et les déplacements sur sites,

moyennant des honoraires de 1 600 € HT, soit 1 920 € TTC.

Le Conseil municipal, pour assurer la continuité du service, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer cette convention.

• **Finances :**

○ ***Autorisation du Conseil municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts l'an passé jusqu'à l'adoption du prochain budget***

Préalablement au vote du budget primitif 2017, Madame le Maire fait savoir que la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017.

À savoir :

- chapitre 20 : 17 351.25 euros
- chapitre 21 : 108 960 euros
- chapitre 23 : 468 533 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2017

- **Commerce :**

M. BUGÉY, Adjoint en charge du Commerce, a fait le point sur l'état d'avancement des projets de surface commerciale et de station-service communale.

- ***Surface commerciale***

Une rencontre a eu lieu le 18 janvier dernier avec la direction du groupe CASINO qui devrait fournir prochainement un plan à inclure au dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée.

Pour statuer sur la nécessité d'aménager un accès spécifique le long de l'avenue des Loges (route départementale n° 107), il est prévu de rencontrer les services compétents du Conseil départemental.

- ***Station-service : réalisation d'une étude géotechnique***

Afin de vérifier la faisabilité du projet, préalablement à la mission de maîtrise d'œuvre, il est nécessaire de faire réaliser une étude géotechnique pour la construction de la station-service communale au rond-point de « Queux ».

Pour ce faire, dans le cadre de la délégation que lui a confiée le Conseil municipal et afin de ne pas retarder ce projet, Madame le Maire fait savoir qu'après consultation et avis de la commission, elle a retenu le bureau d'études FONDASOL Géotechnique pour un montant de 2 590 € HT, soit 3 108 € TTC.

En fonction des résultats de cette étude, un suivi piézométrique sera à prévoir ainsi qu'une prolongation des sondages.

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2016 et seront donc reportés dans le cadre du Budget Primitif 2017.

Concernant, l'acquisition du terrain, le Conseil départemental a donné son accord écrit et des démarches sont en cours avec le propriétaire riverain.

- **Urbanisme :**

- ***Autorisation à donner à la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis sa création, pour achever la procédure engagée par la commune de Val-au-Perche pour la modification du PLU de la commune déléguée du Theil-sur-Huisne***

Madame le Maire fait savoir que depuis le 1^{er} janvier 2017, la CdC des Collines du Perche Normand est compétente en matière de PLU.

L'article L 153-9 du code de l'urbanisme prévoit qu'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) devenu compétent en matière de PLU peut achever les procédures en cours, avec accord des communes concernées.

Elle propose au Conseil municipal d'autoriser la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand, compétent en matière de PLU, à achever la modification engagée sur le PLU partiel du

« Theil » - commune de Val-au-Perche, en lieu et place de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand pour achever cette procédure.

Questions diverses :

- La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le mardi 7 mars 2017 à 20 h.
- Mme TURMEL, Adjointe, fait un bref compte-rendu du dernier Conseil communautaire.
- M. DUTERTRE, Adjoint au maire en charge de la Vie associative, indique que la prochaine commission aura lieu le lundi 20 février à 18h30. Il fait également savoir que la commission a visité dernièrement la maison des associations de la commune de Cherré (72). Une visite de la maison des associations de Bellême sera prochainement organisée.
- M. THIROUARD, Adjoint en charge des Finances, informe les membres du Conseil des prochaines réunions pour la préparation du Débat d'Orientation Budgétaire et du budget. Par ailleurs, il rappelle que se tient actuellement un concours pour le futur logo de la commune.
- Mme NOIRAUT, Adjointe en charge des Aménagements, fait savoir que la commission Aménagements de Bourg se réunira le jeudi 23 février prochain à 18h pour les travaux de la place des Teilleuls. Une rencontre avec Madame l'Architecte des Bâtiments de France est prévue préalablement.
- M. GOULET, Maire délégué de Saint-Agnan-sur-erre, fait le point sur les travaux d'aménagement en cours d'un logement dans les locaux de l'ancienne mairie.
- Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'intégrer les commissions de la CdC actuellement en cours de constitution.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES 45.

Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,

M. Julien GUY


Le Maire,

Mme Martine GEORGET

